

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 68 /MPMB/DGD /DU 09 MAR 2015

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Spécimen de signature

Réf. : Courrier DG/NGK/omc/87-15

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service que, conformément aux dispositions du courrier visé en référence, l'agent de la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL) ci-après désigné, est désormais autorisé en plus des personnes habilitées, à signer les attestations d'exonération des droits et taxes de douane et à prendre toutes mesures nécessaires ou requises au titre de l'Annexe 10.4 (Régime fiscal et douanier) de la Convention signée avec l'Etat de Côte d'Ivoire :

- DONIOL GILLES, Directeur Général Adjoint d'Exploitation.

Le spécimen de signature de l'intéressé est joint en annexe.

J'invite en conséquence, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Colonel Major ISSA COULIBALY



**Compagnie Ivoirienne de
Production d'Electricité**



Direction Générale

N/Réf : DG/NGK/omc/624-13

Abidjan, le 13 novembre 2013

Ministère du Pétrole et de l'Energie

**A l'attention de M. CISSE Sabati,
Directeur Général de l'Energie**

ABIDJAN

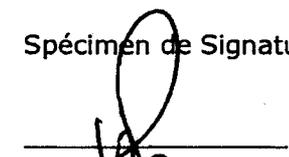
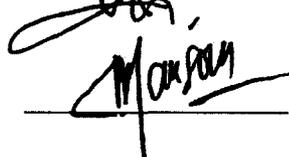
Objet : Spécimen de Signature

Monsieur le Directeur Général,

Nous nous referons à la Convention Générale CIPREL - Etat de Côte d'Ivoire - Avenant n°6 - signée le 20 Décembre 2011 et approuvé par le décret présidentiel N°2012-548 du 13 Juin 2012, ainsi qu'à l'Annexe 10.4 : Régime fiscal et douanier de l'Etape 4 légalisé par l'Ordonnance N°2012-547 du 13 Juin 2012.

Je soussigné Monsieur N'GUESSAN Kouassi, Directeur Général de CIPREL, dûment autorisé, par la présente atteste que les personnes dont les noms, fonctions et spécimens de signature sont et continueront à être autorisés :

- (a) à signer, au nom de la société, les attestations d'exonération des droits de douane ; et
- (b) à prendre toutes mesures nécessaires ou requises au titre de l'Annexe 10.4 : Régime fiscal et douanier.

Nom	Bureau	Spécimen de Signature
HORIOT Xavier	Chef de Projet CIPREL IV	
TOURE-TIA Mansour	Directeur Délégué	

Société Anonyme au capital de 9.200.000.000 de francs CFA
Siège social : Rue des Textiles - Zone Industrielle de VRIDI PORT-BOUET - 01 BP 4039 ABIDJAN 01
Tél. (225) 21 23 63 62 - Fax : (225) 21 27 21 89
Abidjan - République de Côte d'Ivoire
RCCM:CI-ABJ-1994-B-178944 - CC 94 131 46 T